



**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE POUR LE  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022  
du**

**Mercredi 20 octobre 2021**

## Sommaire

<b>RECETTES DU PETR</b>	<b>3</b>
<b>RAPPEL / COMPTE ADMINISTRATIF N-1</b>	<b>3</b>
<b>ORIENTATIONS – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2022</b>	
. Administration Générale	<b>4</b>
. Actions	<b>6</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>11</b>
<b>BUDGET ANNEXE ADS</b>	<b>13</b>
<b>BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME</b>	<b>14</b>
<b>BUDGET ANNEXE FISAC</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>17</b>
. Structure des effectifs	
. Durée du travail	
. Evolution prévisionnelle des effectifs	
. Dépenses de personnel	

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2022**

## **RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :**

Pour mémoire, afin d'assurer le fonctionnement du PETR, la participation des EPCI est en 2021 de **8 € / hab.** soit **538 488 €**. Outre les contributions des 3 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, ADEME, ARS, Région, Département...).

Pour l'exercice en cours, les opérations réelles prévoyaient un financement des dépenses à hauteur de :

- **40,9 %** par les partenaires (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, MSA, budget annexe...);
- **52,1 %** par les contributions des Communautés de communes ;
- **0,3 %** par le FCTVA ;
- **6,7 %** par le fonds de réserve

## **RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :**

Le Compte administratif 2020 adopté en juin 2021 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de **+ 153 585,25 €** en fonctionnement.
- un excédent de **+ 125 907,58 €** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **279 492,83 €**.

# ORIENTATIONS 2022 – Evolutions prévisionnelles

## 1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 DEPENSES DE PERSONNEL :

Suite à des décisions prises en 2020 (élaboration d'un Contrat Local de Santé et appel à projet TENMOD) et 2021 (créations de postes lors du Comité syndical du 23 juin 2021, officialisation de la labellisation *Pays d'art et d'histoire*), différents recrutements sont engagés :

- Un chargé de mission Mobilité – Santé (CDD de 3 ans à mi-temps sur chaque thématique) qui arrivera le 9 décembre 2021 afin de coordonner le Contrat Local de Santé et de mettre en place la stratégie de mobilité et les attendus de l'appel à projet TENMOD (Territoire de Nouvelles Mobilités Durables). Chaque volet de ce poste sera financé pendant 3 ans : par l'ARS à hauteur de 15 000 €/an ; par l'ADEME pour un montant de 13 500 €/an.
- Une chargée de mission Transition écologique (actuellement instructrice des documents d'urbanisme) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dont le rôle sera d'animer les PCAET des 3 EPCI : suivi des projets, communication, sensibilisation, suivi du COT ADEME, du COT ENR porté par la FDE 80. L'ADEME prendra en charge son salaire en intégralité.
- Une animatrice de l'Architecture et du Patrimoine (ce poste remplace depuis octobre celui de chargée de mission attachée à la candidature au label). Un soutien financier est attendu, de la DRAC (sur 2 ans à hauteur de 50% du poste non chargé) ainsi que de l'Europe via des crédits FEADER (30% du poste chargé jusqu'à juin 2023) ;

Au-delà, la labellisation *Pays d'art et d'histoire* nécessite le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission éducation – médiation comme l'exige la convention, probablement à partir de mars 2022. Un soutien financier de l'Europe est attendu via des crédits FEADER (80% du poste chargé jusqu'à fin juin 2023) ;

Cette ingénierie, nécessaire à nos territoires ruraux, traduit une volonté de mutualisation, notamment au titre de la mobilité et de la santé ainsi que de la transition écologique à l'instar des postes « habitat-urbanisme » ou « développement économique ».

Comme chaque année, il sera recherché un soutien auprès de nos partenaires : l'Europe (FEADER via LEADER), la DRAC, l'ADEME, l'ARS,....

A la lecture des évolutions envisagées pour 2022, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2022	2023	2024
Chapitre 012 salaires	580 638 €	569 103 €	554 817 €
Europe via LEADER	82 635 €	69 764 €	0 €
DRAC	39 537 €	27 416 €	0 €
ADEME	55 515 €	55 515 €	55 515 €
ARS	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Prestations pour EPCI	27 869 €	27 869 €	27 869 €
Reste à charge	360 082 €	373 539 €	456 433 €

Le reste à charge augmente de façon conséquente à partir de 2024, fruit de l'arrêt du dispositif LEADER. Il conviendra de candidater à l'obtention d'une 3<sup>ème</sup> génération de ce programme durant l'année 2023.

A ces dépenses de personnel, il convient d'ajouter les vacations des guides conférenciers dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire pour un montant estimé de **8 000 €**.

## **1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :**

Dans le respect de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, il est demandé, à l'occasion du DOB, de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Au budget 2021, les charges réelles de fonctionnement (hors avance / budgets annexes) s'élevaient à 856 824 € dont 604 774 € dédiés à l'Administration Générale. Le reste des dépenses de fonctionnement concernait les actions portées par le PETR (la plupart des actions ne concerne que des dépenses de fonctionnement).

Au stade du DOB 2022, il est envisagé d'inscrire en opérations réelles à la section de fonctionnement (hors avance / budgets annexes) environ **1 007 221 €** dont **680 836 €** pour l'Administration générale (ingénierie et autres dépenses de gestion courante).

La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seraient de **84 143 €** hors dépenses liées aux salaires.

Les investissements (bureaux et matériel informatique) s'élèveront à environ **15 500 €**. Nous devrions obtenir **186 €** de FCTVA sur les investissements matériels et mobiliers n-1.

## **2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS**

### **2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME :**

#### **A. Les outils nécessaires au développement économique exogène :**

##### **La prospection : le partenariat avec ANCORIS (auparavant REGIONAL PARTNER)**

En 2016, le PETR a fait appel au cabinet REGIONAL PARTNER, spécialisé dans la détection de projets d'implantations exogènes, ce qui s'est traduit par différents succès (Spurgin Leonhart, Huet).

Jusqu'en 2018, le coût de l'adhésion à ce prestataire était le fruit d'un partenariat avec 5 EPCI de la Somme. En 2019, ceux-ci, regroupés au sein du nouveau Pôle Métropolitain du Grand amiénois, ont décidé de ne pas renouveler leur adhésion. Face à l'augmentation du coût (de 6 000 à 27 000 €), le PETR a souhaité sortir du dispositif.

Aujourd'hui, un nouveau partenariat est étudié : si l'agence régionale Nord France Invest réalise un travail de prospection à l'international, elle ne le fait pas à l'échelle de l'hexagone. Certes, la Région mène cette mission mais sans différenciation pour notre territoire.

La participation annuelle auprès de ce prestataire privé serait de **30 000 €**.

#### **B. Le soutien au tourisme :**

##### **Le dispositif LEADER GAL 2014-2020 :**

La seconde génération du LEADER GAL autour de la stratégie « *Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous* » rencontre un très vif succès puisque à ce jour 43 projets ont été accompagnés, représentant 2 050 000 €, soit 128 % des crédits de l'enveloppe initiale de 1 600 000 €. (pour mémoire, 744 000 € supplémentaires ont été obtenus par le PETR en 2020).

L'animation de ce dispositif nécessite des crédits à hauteur de **11 200 € en fonctionnement** (évaluation, communication, cotisation LEADER France, locations de salles, véhicules, matériels) et **1 200 € en investissement** (matériels). 80 % de ces dépenses HT seront financés par des crédits FEADER, soit **8 427 €**.

##### **L'entretien des chemins de randonnées :**

Depuis 2010, le Pays Santerre Haute-Somme a maillé le territoire de chemins de randonnées pédestres puis cyclistes. Les balisages (totems, poteaux,...) peuvent nécessiter un remplacement au fil des années, suite à des détériorations ou des vols. Il est proposé d'inscrire **1 000 €** en dépenses à la charge du PETR propriétaire de ces équipements.

## **2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITE / CADRE DE VIE / PCAET / SANTE :**

### **A. Habitat – Urbanisme :**

#### **Un soutien en ingénierie :**

En 2019, le PETR a accompagné en ingénierie les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie dans leur démarche visant à mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci est désormais opérationnelle depuis septembre 2020.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'économie, le chargé de mission suit l'élaboration de certains PLUI et tout particulièrement celui de Terre de Picardie.

Dans un souci d'équité, le poste sera financé en partie par les collectivités concernées (recettes estimées à hauteur de **27 869 €**). Ces prestations seront retracées au sein du budget annexe ADS.

#### **L'optimisation du foncier :**

L'élaboration du SCOT, actuellement des PLUI, les lois « Biodiversité » et « Climat et Résilience » nous invitent à limiter l'artificialisation des sols, en lien avec les questions liées au changement climatique et à la volonté de l'Etat de diviser par 2 la consommation foncière à horizon de 10 ans et de tendre vers une artificialisation zéro pour 2050.

Pour remplir ces objectifs et lutter contre l'étalement, il convient de mener un travail sur les friches. La requalification de *Flodor* (à vocation économique) et de *Maréchal* (à vocation mixte Habitat – Equipements) en sont des exemples emblématiques.

Sur ce territoire qui a souffert de la désindustrialisation, les projets ne manquent pas. Ainsi, un travail d'identification va être mené à l'échelle du PETR, définissant un potentiel de renouvellement ainsi qu'une qualification (leur mutabilité) au regard de différents critères (localisation, propriétaire, accessibilité, liaison aux différents réseaux, dimension, zonage dans les documents d'urbanisme, contraintes,....) pour ensuite les hiérarchiser et travailler à leur recyclage foncier à court, moyen ou long termes.

Pour ce faire, il convient de payer la licence annuelle du SIG pour un montant de **1 500 €**.

Cette réflexion stratégique permettra de bénéficier pleinement de l'ingénierie et du savoir-faire de l'Etablissement Public Foncier d'Etat du Nord Pas-de-Calais qui s'élargira au département de la Somme dans les mois qui viennent.

En complément, les maitres d'ouvrages pourront s'appuyer sur le fonds friches de l'Etat qui grâce à ses crédits permet de soutenir financièrement toutes les opérations nécessaires au recyclage foncier, concourant à la transition écologique et à un aménagement durable : dépollution de sols, désamiantage des bâtiments,....

## **B. La mobilité – la structuration d’une offre complète et l’action « scooters » :**

### **La mise en place de la réponse TENMOD :**

La mobilité constitue une faiblesse majeure en milieu rural, et particulièrement sur notre territoire. Freins psychologiques, offre minime de transports en commun, expliquent notamment ces fragilités identifiées dans de nombreux documents : SCOT, projet de territoire, contrat de ruralité.

C’est pourquoi, les prémices d’un schéma de mobilité en milieu rural ont été définis (location de voitures issues du Garage solidaire de Ham, covoiturage, autopartage, location de vélos électriques à la sortie des gares de Ham, Nesle, Chaulnes, Rosières-en-Santerre).

Pour mener à bien une partie des actions recensées et issues des documents ressources précités, le PETR a candidaté avec succès à l’appel à projet national Territoire de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD). Ce dispositif permet de bénéficier d’une aide de 100 000 € de l’ADEME sur 3 ans, essentiellement pour des dépenses de fonctionnement (ingénierie, communication,...).

Pour des raisons de concordance et de mutualisation d’ingénierie (avec le Contrat Local de Santé, lui-même décalé pour des raisons liées au COVID), la déclinaison de TENMOD a été reportée à 2022. Ainsi, pour financer les premières actions suite à l’arrivée du chargé de mission mutualisé Mobilité / Santé, il convient de budgéter **4 000 €** pour des dépenses d’animation et de communication. 50% seront pris en charge par l’ADEME, soit une recette de **2 000 €**.

### **L’offre « scooters » à inscrire dans la future stratégie mobilité :**

Dans le cadre d’un stage, d’une formation ou du retour à l’emploi, le PETR met à disposition de bénéficiaires de moins de 25 ans, de personnes inscrites au RSA ou à Pôle emploi, un parc de 16 scooters afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Cette action se décompose comme suit : d’une part, les dépenses afférentes à l’entretien ou l’assurance des scooters (**13 600 €**) et, d’autre part, les recettes issues de la location (**4 250 €**) ; le reste à charge pour le PETR s’élève à **9 350 €** suite au désengagement du Département et de la MSA.

Cette action bien utile et qui rencontre un vif succès est amenée à s’inscrire dans la stratégie globale de mobilité qui va être construite. Elle pourra évoluer dans les années qui viennent afin d’être encore plus efficace (augmentation du parc et diversification avec des engins électriques, complémentarité avec de nouvelles offres notamment automobiles, gestion par une association,...)

## **C. Le cadre de vie – la valorisation de nos paysages :**

### **Le prolongement du Plan de paysage :**

Le plan de paysage, fruit de 3 ans de travail, se matérialise par des documents de très grandes qualités, « des fiches actions thématiques » (nature, production, patrimoine, traverse, villages) qui permettent de connaître les « bonnes pratiques » et d’initier des projets paysagers afin

d'embellir le territoire. Celles-ci sont en cohérence avec les grands objectifs initiaux de ce document, à savoir :

- Valoriser et préserver les différents éléments paysagers identitaires du territoire ;
- Préparer le territoire aux changements paysagers occasionnés par l'arrivée du canal Seine-Nord Europe ;
- Renforcer les volets patrimoniaux et environnementaux des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Afin de faire vivre cette réflexion qui a été menée avec de nombreux partenaires et habitants, des crédits d'ingénierie sont inscrits (**5 000 € de dépenses**), la DREAL finançant ces dépenses à hauteur de 40% (**2 000 € de recettes**).

Les attendus de cette mission sont d'accompagner le PETR dans ses discussions autour du canal Seine Nord Europe (être force de proposition vis-à-vis de la société de projet), de mettre en place des projets de préservation et/ou valorisation d'éléments paysagers du territoire (en lien avec les fiches), de répondre ponctuellement à des demandes d'avis, de soutenir les EPCI dans l'élaboration des PLUi,...

#### **Le fleurissement :**

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire nécessite une inscription budgétaire de **3 900 €** (tournée du jury, remise des prix, communication).

#### **D. L'environnement – l'élaboration et mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux mutualisés :**

Depuis 2018, le PETR conduit de façon mutualisée l'élaboration des PCAET des 3 EPCI (ceux-ci ont gardé la compétence). L'année 2021 a été marquée par l'écriture du programme d'actions et le travail d'appropriation et de validation des élus et des partenaires.

Pour 2022, il s'agira essentiellement d'étapes juridiques : saisie de l'autorité environnementale, consultations de l'Etat et de la Région, réponses aux avis, consultation publique.

Pour mener à bien cette dernière phase, il est inscrit en dépenses **6 240 €**.

Une fois les PCAET adoptés en juin, il conviendra de les faire vivre, selon 3 axes :

- L'identification, l'émergence et le suivi des projets sur le territoire ;
- La mise en place d'une gouvernance efficace ainsi que des actions de sensibilisation et de communication présentées dans les différentes fiches ;
- Le suivi (Contrat d'Objectif Territorial ENR avec la FDE 80) et la conduite (Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME) de dispositifs stratégiques s'inscrivant à moyen terme (3 ans).

Pour ce faire, **30 000 €** sont inscrits, à la fois en **dépenses** et en **recettes** (via le COT ADEME).

### **E. L'élaboration et la mise en place du Contrat Local de Santé :**

Lors de la rédaction du Contrat de ruralité en 2017, il a été imaginé l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR une fois le Programme Régional de Santé adopté. Ainsi, depuis mi-2019, l'ARS et le PETR travaillent à ce projet. Avec l'aide du cabinet LH Conseil, un diagnostic a été réalisé : analyse des données sociaux économiques, interviews des acteurs et élus, ateliers avec l'ensemble des personnes ressources.

Ce travail a été fortement perturbé par la crise sanitaire. Néanmoins, le PETR et l'ARS ont signé cet été une charte partenariale préalable à la signature du Contrat Local de Santé. Celle-ci rappelle notamment le contexte de l'engagement dans cette démarche, les 4 thématiques envisagées (mobilité, ruralité, attractivité et santé ; accès aux soins, offre de santé sur le territoire ; prévention et participation de la population aux actions de santé ; coopération entre professionnels et parcours de santé), la gouvernance et la coordination du CLS.

L'arrivée d'une ingénierie à mi-temps sur cette thématique va permettre d'assurer ce dernier point, qui financièrement se traduit par **2 000 € en dépenses** (actions de sensibilisation, communication).

## **2.3. CULTURE / PATRIMOINE :**

### **A. Les actions culturelles :**

Les actions culturelles au titre de l'année 2022 s'inscrivent dans le prolongement des objectifs fixés dans le Schéma de développement culturel qui connaîtra par ailleurs une refonte complète en 2022 :

- **Lecture publique – Réseau des bibliothèques** : l'année 2022 sera marquée par la fin du processus de mise en réseau informatique des 8 bibliothèques-médiathèques. Celle-ci s'articulera à la mise en circulation programmée des ouvrages sur le territoire en partenariat avec l'association Saint-Jean.

Parallèlement, des actions récurrentes (salon du livre de Péronne, actions avec la Bibliothèque départementale de la Somme, Eductour) et nouvelles (programme de formations pour les bibliothécaires) sont identifiées. (**21 590 € en dépenses**).

- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacle / Résidence d'artiste / Actions de médiation (**14 000 € en dépenses**).
- **Education artistique et culturelle** avec le dispositif « Panorama », en remplacement des « Chemins artistiques » : mise en place du nouveau projet Panorama mêlant création artistique et action culturelle auprès des habitants : 3 résidences d'artistes issues des arts plastiques, visuels et de la littérature, temps forts (**110 000 € en dépenses**).

Dans sa globalité, en incluant les reports de fonctionnement (les Imaginaires saisons 2 et 3, des actions de lecture publique pour **31 805 €**) et la communication (**1 300 €**), cette proposition de budget culturel s'établit en fonctionnement à **178 695 €**.

Le budget bénéficie de recettes à hauteur de **127 031 €** (DRAC pour **65 757 €**), Europe via FEADER pour **18 774 €**, Conseil Départemental (Contrat culturel de territoire pour **22 500 €** et Appel à projet « arts visuels » - Panorama pour **5 000 €**), la Région pour **15 000 €**. Le reste à charge de la partie fonctionnement s'élève à **51 664 €**.

S'agissant de l'acquisition du SIGB, il convient d'inscrire en report en investissement, **23 493 € en dépenses** et **22 452 € en recettes**.

## **B. La labellisation Pays d'art et d'histoire :**

Depuis le printemps 2021 et la présentation du dossier de candidature en Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine, le territoire est labellisé *Pays d'art et d'histoire*.

Ainsi les premières actions pourront se concrétiser en 2022 :

- Exposition sur Georges Lish à Eppeville dans le cadre du Printemps de l'art déco (**10 000 €**) ;
- Médiation, animation, valorisation (**1 750 €**) ;
- Formation des guides conférenciers et vacations (**9 000 €**) ;
- Publications : « les Rendez-vous » (3 fois par/an) qui présentent le programme des visites, les « Focus »,...(**7 000 €**) ;
- La communication autour des événements régionaux et nationaux (Printemps de l'art déco, Journées Européennes du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture,... (**6 000 €**) ;
- Aides à la restauration du patrimoine (**3 000 €**) ;

Face à ces dépenses d'un montant global de 39 250 €, le PETR bénéficie de subventions de la DRAC (**5 925 €**), de crédits FEADER via LEADER (**13 730 €**) ainsi que de la billetterie issue des visites guidées (**5 000 €**). Le reste à charge s'élève à **14 595 €**.

En investissement, un projet de signalétique est à l'étude. Il correspond à une dépense de **10 000 €** et pourrait bénéficier de subventions FEADER pour un montant de **6 666 €**.

## **CONCLUSION :**

Au vu des besoins de crédits relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, cette première simulation qui permet d'ouvrir le débat, nécessite des recettes supplémentaires pour un montant d'environ **58 000 €**.

Pour mémoire, le fonds de réserve fin 2020 est de **279 493 €**. Le projeté fin 2021 est d'environ **280 000 €**. Comme l'an passé, la mise en perspective du besoin pour équilibrer le budget par rapport au fonds de réserve laisse entrevoir des marges de manœuvre.

Néanmoins, comptablement, le besoin 2022 lié à la section de fonctionnement (**91 225 €**) est couvert par le fonds de réserve projeté de cette même section (**107 566 €**) sans beaucoup de

marges, ce qui s'explique par les amortissements (dont le SCOT) à hauteur de **54 085 €** (82 909 € en dépense de fonctionnement et 28 824 € en recettes de fonctionnement), la plus importante dépense du PETR.

Pour mémoire, des échanges ont eu lieu avec la DGFIP 80 et une demande de dérogation – toujours en attente de réponse, notamment du fait des nombreuses demandes à Bercy - a été transmise à la direction départementale et au ministère.

Pour répondre à la nécessité d'équilibrer le budget, il s'agira de faire des arbitrages dans les propositions du DOB tout en ayant à l'esprit des restes à charges en augmentation dans les années à venir au titre de l'ingénierie.

### **3/ BUDGET ANNEXE 1 ADS : INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Comme pour le budget principal, il est dorénavant nécessaire de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, le budget présentait 116 064 € de dépenses réelles de fonctionnement. Au stade du DOB, il est envisagé d'inscrire **146 056 €** pour 2021.

L'augmentation est le fruit, du temps d'ingénierie accru dans le service (2 ETP contre 1,7 jusqu'en 2021) et des coûts liés aux prestations informatiques nécessaires dans le cadre de la dématérialisation imposée par l'Etat.

A la lecture des recettes issues du nombre de documents instruits du 1<sup>ier</sup> janvier au 30 septembre 2021, il est conseillé de ne pas faire évoluer les tarifs.

A ce volet « instruction » s'ajoute le temps passé par le chargé de mission Habitat – Urbanisme (**27 869 €** en recettes des EPCI puis en dépenses pour rembourser le budget principal) au regard des missions exercées pour les Communautés de communes de la Haute-Somme et Terre de Picardie au titre du suivi des PLUI et des OPAH.

Ainsi, il est proposé d'inscrire pour l'ensemble du budget (investissement et opérations d'ordre compris), en dépenses, **152 908 €** équilibrés par les recettes liées à la facturation des dossiers instruits (**123 543 €**) et à la participation des EPCI au poste Habitat – Urbanisme (voir précédemment).

#### 4/ BUDGET ANNEXE 2 : PROMOTION DU TOURISME

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'EPIC Office de tourisme Haute-Somme bénéficie comme par le passé de financements des EPCI. Depuis 2019, dans un souci de cohérence, les dépenses et les recettes dédiées sont retracées dans un budget annexe du PETR.

Pour mémoire, la stratégie de développement repose sur une diversification de l'offre et le développement du tourisme de nature, de nos patrimoines, des tourisms halieutique, économique, d'affaires et à plus long terme du canal Seine-Nord Europe.

Ces projets qui renforcent et diversifient l'offre du territoire n'ont de sens que si parallèlement sont menées des actions stratégiques afin :

- d'impulser la montée quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement,
- de valoriser les portes d'entrée de ce territoire de passage : château hébergeant l'Historial de la Grande Guerre, gare TGV, aire autoroutière Cœur des Hauts-de-France,
- de consolider une stratégie de promotion et de commercialisation de la Destination « Haute-Somme » tout en s'inscrivant dans les pas de la politique régionale déclinée au sein d'*Esprit Hauts-de-France* (vivre une expérience, se ressourcer, passer des moments authentiques,...) et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommations et aux attentes des clients,
- de sensibiliser les professionnels à la qualité des équipements mais aussi à l'accueil (connaissance des nouvelles attentes, maîtrise de l'anglais, sensibilisation au numérique,...).

#### **Le soutien financier aux missions de l'Office de tourisme :**

- **Mission Communication** : réalisation d'un agenda trimestriel des manifestations (saisons printemps, été, automne-hiver), d'une plaquette groupes, des documents nécessaires à la promotion autour de Sentiers en fêtes et des Journées Européennes du Patrimoine. Par ailleurs, une communication sera effectuée via le guide été et le hors-série Balades / patrimoine du Courrier picard, Un été en or du Journal de Ham et autres supports comme ICEO.
- **Mission Accueil** : valorisation des nouveaux locaux de l'Office de tourisme, et au-delà, présence « hors les murs », tant à Ham (via un support digital) que sur l'aire autoroutière Cœur des Hauts-de-France.
- **Mission Commercialisation** : achat de bases de données de prospects, développement d'une boutique promouvant les produits et les savoirs faire locaux,...ventes de prestations des professionnels du territoire. Une réflexion devra être menée, notamment vers les Comités d'entreprises et les seniors.

- **Mission de conseil et de développement** : ingénierie aux collectivités locales (étude Maison du canal et de la Nature, projets d'Escape Game,...) et aux professionnels du tourisme en termes d'offre, d'outils (signalétique, numérique,...), d'animation de réseau (avec également l'ADRT et le CRT), réflexion avec le PETR quant à la promotion et la commercialisation du label et des visites guidées *Pays d'art et d'histoire*, ouverture et partenariat sur les territoires voisins.

Les échanges avec les professionnels doivent se développer et se renouveler, à l'instar de la réunion organisée en juin 2019 dont les objectifs étaient de présenter les actions de l'Office, les outils de formation de *Somme tourisme* et d'écouter les attentes et demandes des restaurateurs et hébergeurs notamment.

Ces missions, qui correspondent « au cœur de métier » de l'Office de tourisme, devront se réaliser dans un souci de maîtrise des dépenses.

Pour ce faire, une recherche systématique de partenaires financiers devra être menée, notamment auprès du PETR gestionnaire du dispositif LEADER GAL, de la Région Hauts-de-France, du Département via ses appels à projets.

Par ailleurs, des mutualisations avec le PETR, l'Historial de la Grande Guerre ou tout autre partenaire (Office de tourisme voisin, ADRT, Région) devront être engagées.

Afin de permettre à l'Office de tourisme de mener à bien ses missions, il est proposé d'inscrire en dépenses, **279 341 €**, correspondant aux recettes liées à la cotisation des 3 Communautés de communes. Cette recette sera complétée par la taxe de séjour dont le montant des dépenses correspondra au montant des recettes puisqu'elles seront reversées en intégralité à l'Office de Tourisme (**+/- 30 000 €**).

## 5/ BUDGET ANNEXE 3 : FISAC ET REVITALISATION CENTRES BOURGS

Le PETR a répondu avec succès pour le compte des Communautés de communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie à l'appel à projet FISAC 2019. Durant 3 ans, ce dispositif permet d'accompagner l'attractivité commerciale sur le territoire de ces 2 EPCI.

Le programme d'actions repose sur 4 axes :

- accompagner les projets d'investissement (modernisation, sécurisation, adaptation) des professionnels artisans ou commerçants ;
- définir une stratégie de confortement des centralités ;
- structurer une dynamique de réseau ;
- promouvoir le dispositif.

Le dispositif a été victime du COVID. Au titre de l'année 2021, les points administratifs, juridiques et financiers ont été définis ainsi que les actions de communication vis-à-vis de professionnels.

L'année 2022 doit se traduire par une forte montée en puissance des dossiers de soutiens aux professionnels, estimés au nombre de 25, soit 1/3 de l'enveloppe total (**43 833 €** en investissement couvert par l'aide de l'Etat).

En fonctionnement, les dépenses liées au poste ainsi qu'à son environnement et aux actions de communication s'élèvent à **46 284 €**.

Ces actions seront conduites par la chargée de mission à raison de 50% de son temps de travail. La seconde moitié du temps sera consacrée à l'accompagnement des communes retenues à l'appel à projet régional Revitalisation centres bourg (**0 €** au titre des actions).

La totalité des dépenses d'un montant de **90 471 €** toutes sections confondues sont couvertes par le FISAC (**48 833 €**), la Région (**15 000 €**), les EPCI Haute-Somme et Terre de Picardie (**13 319 €**) et les communes de Rosières-en-Santerre et Chaulnes (**13 319 €**).

Comme évoqué lors de l'élaboration de ce projet, le reste à charge pour le PETR est de **0 €**.

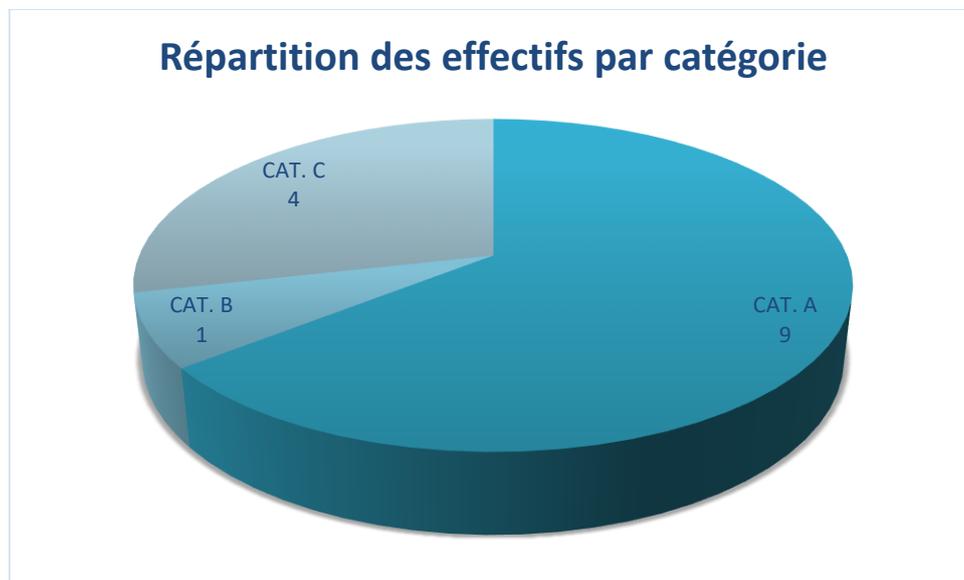
# ANNEXE

## LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

**La structure des effectifs fin 2021 : 14 agents tous budgets confondus**

### REPARTITION PAR CATEGORIE

La catégorie A représente 67 % des effectifs.



#### Catégorie A :

- 1 directeur.
- 8 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme, environnement, mobilité/santé et culture (2)

#### Catégorie B :

- 1 chargée de mission patrimoine

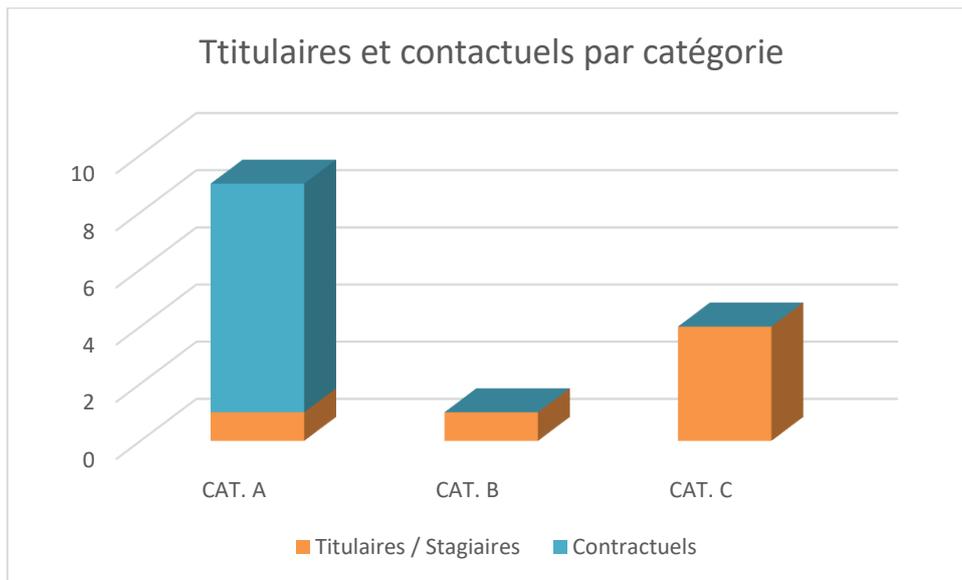
#### Catégorie C :

- 1 assistante administrative.
- 1 responsable financier et ressources humaines
- 2 instructrices ADS

## REPARTITION PAR STATUT

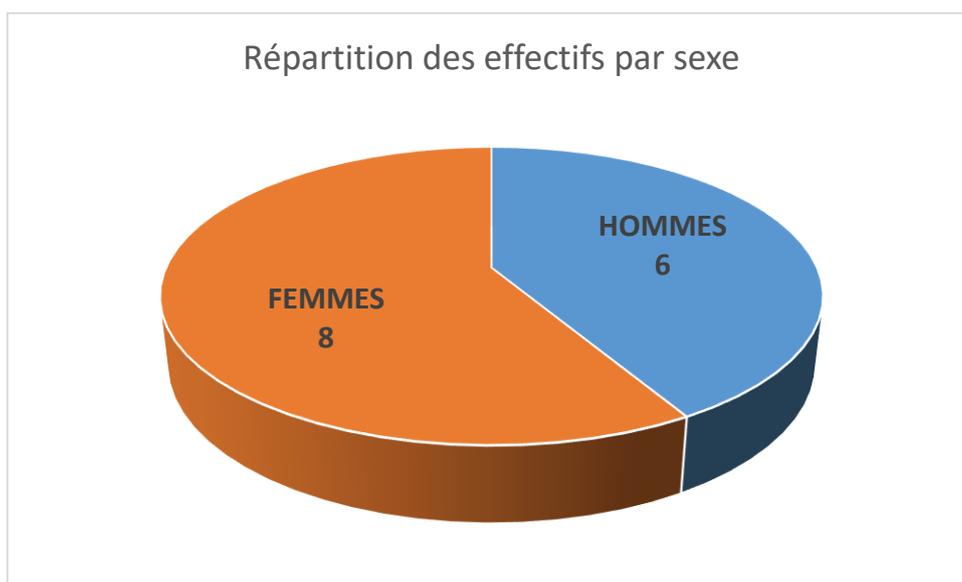
35 % des postes sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 16 % en A, 16 % en B et 66 % en C. Par ailleurs :

- La catégorie A compte 11 % de titulaires
- La catégorie B compte 100 % de titulaires
- La catégorie C compte 100 % de titulaires

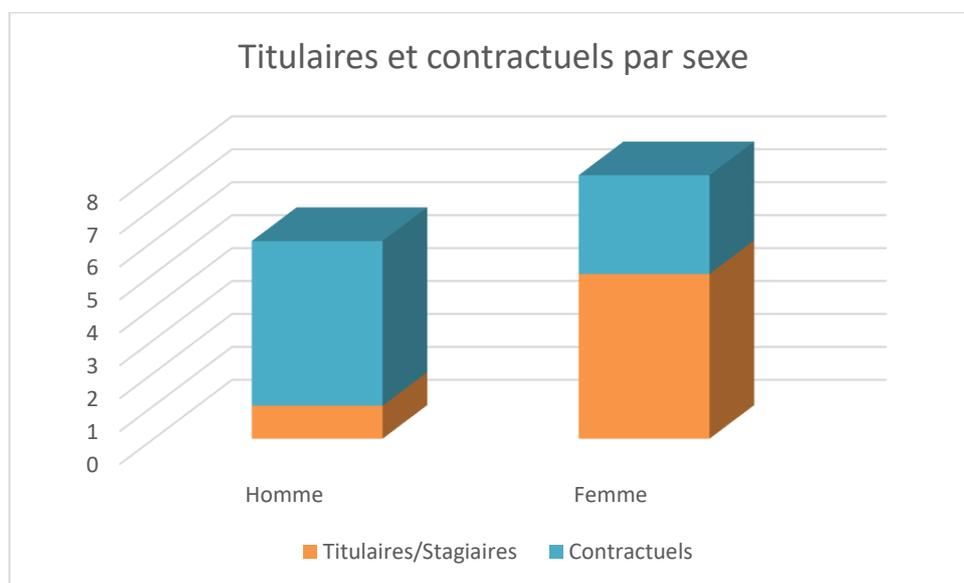


## REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 57 % des effectifs.



Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes. En effet, 83 % sont contractuels contre 37 % pour les femmes.



#### La durée effective du travail.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. 14 agents sont à temps plein sur des temps complets.

#### Evolution prévisionnelle des effectifs

	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
DIRECTION	1	1	1	1
GESTION	1	1	1	1
ADMINISTRATIF	1	1	1	1
ECONOMIE	1	1	1	1
CULTURE	3	3	4	4
URBANISME, DEV LOCAL	1	1	1	1
TOURISME/GAL	1	1	1	1
SANTE - MOBILITE	0	1	1	1
PCAET	0,2	0,2	1	1
ADS (budget annexe)	1,8	1,8	2	2
FISAC (budget annexe)	1	1	1	1

12

13

15

15

## Dépenses prévisionnelles de personnel prévisionnelles / 2021

Les dépenses de personnel représentent environ 59 % du budget de fonctionnement (hors amortissement et avance au budget ADS) pour le budget principal et 65 % pour l'instruction ADS au budget annexe ADS et 85 % pour le budget annexe FISAC.

Le chapitre 012 est décliné comme suit :

	Budg Princ.	Budg. ADS	Budg.Fisac
Traitement	59.48%	64.24%	74.14%
Régime	8.37%	0.35%	0.38%
SFT	1.35%	0.16%	0.00%
Indemn. Comp. CSG	0.14%	0.08%	0.00%
Charges patronales	28.25%	30.67%	28.41%
Assurance	1.53%	2.21%	0.70%
Œuvres sociales	0.66%	0.69%	0.63%
Médecine	0.21%	0.21%	0.27%
	100.00%	100.00%	100.00%

Des chèques déjeuners sont par ailleurs prévus à raison de 6 € par agent par journée travaillée (50 % à la charge de l'agent, 50 % à la charge du PETR) et des frais de mission remboursés.